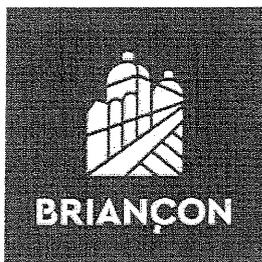


AR Prefecture

005-210500237-20191113-20191113175-DE
Reçu le 19/11/2019
Publié le 19/11/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 NOVEMBRE 2019

N° DEL 2019.11.13/175

Thème : URBANISME 6

Objet : Demande de
distraction du régime
forestier - AM 408
partielle.

Convocation :

Date : 05/11/2019

Affichage : 05/11/2019

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 27

Nombre de
suffrages
exprimés : 32

Le mercredi 13 novembre 2019 à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Étaient représentés :

MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard ;
KHALIFA Daphné donne pouvoir à GUÉRIN Nicole ;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;
HOLLARD Rémi donne pouvoir à FERRAINA Marie-Hélène ;
DAZIN Florian donne pouvoir à MONIER Bruno ;

Absents excusés :

MARTINEZ Gilles, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault,
ROMAIN Manuel, HOLLARD Rémi, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

AR Prefecture

005-210500237-20191113-20191113175-DE

Reçu le 19/11/2019

Publié le 19/11/2019

Rapporteur : POYAU Aurélie

La commune de Briançon a été sollicitée par la propriétaire de la parcelle cadastrée AM n°71 située Chemin Vieux, en vue d'acquérir environ 200 m² à détacher de la parcelle AM n°408 appartenant au domaine privé communal.

La parcelle AM n°408 étant soumise au régime forestier, une distraction préalable de ce régime est nécessaire avant d'envisager une cession. La procédure de distraction relève de la compétence du préfet après avis favorable de l'ONF.

La parcelle AM n°408, d'une contenance de 29 503 m², constitue l'essentiel de la forêt située en face du parc de la Schappe.

La partie à distraire, située le long de la propriété édifiée sur la parcelle AM n°71, est composée essentiellement de végétation spontanée. Cette végétation rampante a pour conséquence la dégradation des façades et fondations de ladite propriété. La propriétaire de la parcelle AM n°71 s'interroge aussi sur les risques en cas d'incendie.

Considérant qu'une distraction et une cession permettraient à la propriétaire de la parcelle AM n°71 de prendre en charge elle-même le débroussaillage de cette bande de terrain,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code forestier

Vu la circulaire DGFAR/SDFB/C2003-5002 en date du 3 avril 2003,

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter de faire une demande de distraction du régime forestier d'une emprise d'environ 200 m² de la parcelle AM n°408, auprès des autorités compétentes,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

URBANISME 6 DEL 2019.11.13/175

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

Signature numérique de Gérard FROMM
Le 21/11/2019 15:02:07

AR Prefecture

005-210500237-20191113-20191113175-DE

Reçu le 18/11/2019

Publié



BRIANÇON

CONSEIL MUNICIPAL DU 13/11/2019
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
URBANISME 6 N° DEL 2019.11.13/175

Objet : DEMANDE DE DISTRACTION DU RÉGIME FORESTIER – AM 408 PARTIELLE

